



taxe d'habitation abri de jardin

Par **Pat996**, le **25/12/2019** à **19:33**

Bonjour,

Je possède une maison depuis 1981, quelques années plus tard j'ai construit un abri de jardin en bois de 13 m². J'ai fait une demande de travaux, rempli et renvoyer le certificat de fin de travaux à la mairie une fois l'abri terminé et j'ai bien reçu le certificat de conformité.

J'ai fait construire une piscine de 4 m x 8 m et je vois depuis une ligne supplémentaire apparaître sur ma taxe d'habitation "annexe" en plus de la ligne maison. Tout cela est normal et les taxes ont augmentées.

Ce qui m'interpelle et peut être pouvez vous m'aider c'est que je n'ai jamais vu une info apparaître sur ma feuille de taxe d'habitation pour mon abri de jardin.

Est ce normal ?

Je signale que les 3 constructions apparaissent bien sur le cadastre.

Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **26/12/2019** à **18:18**

Bonjour,

[quote]

Est ce normal ?

[/quote]

Oui

Pas de TH pour un abri de jardin; En outre la TH n'est pas un impôt qui implique obligatoirement une déclaration de votre part, comme l'IRPP par exemple.

Par **Pat996**, le **26/12/2019** à **18:45**

Merci beaucoup pour cette info.

Patrice